

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE  
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AHETZE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par Décision en date du 05 février 2019, le Président de l'Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de **révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ahetze** qui se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs du :

**Lundi 04 mars 2019 au vendredi 05 avril 2019 inclus**

L'autorité compétente en matière d'urbanisme est la Communauté d'Agglomération Pays Basque et le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ahetze sera approuvé par délibération du conseil d'Agglomération après enquête publique.

Madame Valérie BEDERE, consultante en environnement et développement durable, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de PAU n°E1900002/64 du 17.01.2019.

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version en papier et une version dématérialisée. Il comprend le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ahetze, le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement, ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.

Le dossier papier sera déposé à la mairie d'Ahetze, 1 place Mattin Trecu à 64210 Ahetze, pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier dématérialisé est consultable sur les sites internet de l'Agglomération [www.communaute-paysbasque.fr](http://www.communaute-paysbasque.fr), et de la commune d'Ahetze : [www.ahetze.fr](http://www.ahetze.fr) et sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/1131>

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie d'Ahetze aux horaires habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Mme BEDERE, Commissaire enquêteur du PLU d'Ahetze – Mairie d'Ahetze, 1 place Mattin Trecu à 64210 Ahetze, avec la mention [NE PAS OUVRIR].
- sur les registres d'enquête (papier et électronique) :
  - o Le registre d'observations en papier, à feuillets non mobiles, et constitutif du dossier d'enquête sera côté et paraphé par le commissaire-enquêteur comme le reste du dossier.
  - o Par voie électronique, aux adresses suivantes :
    - préférentiellement : sur le registre dématérialisé visé ci-dessus ([www.registre-dematerialise.fr/1131](https://www.registre-dematerialise.fr/1131)) qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques.
    - [n.lopez@communaute-paysbasque.fr](mailto:n.lopez@communaute-paysbasque.fr) en indiquant comme objet : « enquête publique PLU Ahetze ».

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie d'Ahetze, les :

- Lundi 04 mars 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 13 mars 2019 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 28 mars 2019 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 05 avril 2019 de 15h00 à 18h00

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1<sup>er</sup>, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire enquêteur dispose de huit jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet. Celui-ci produit ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants. Le commissaire-

enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Président de Communauté d'Agglomération Pays Basque son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie d'Ahetze et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque <http://www.communaute-paysbasque.fr> pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ahetze n'est pas soumis à évaluation environnementale. La décision de l'autorité administrative environnementale suite à l'examen au cas par cas est jointe au dossier d'enquête publique.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

- à l'Agglomération : Direction Générale Adjoint de l'Aménagement et de l'Habitat  
Mme Nadine LOPEZ : 05.59.51.79.98
- à la Mairie d'Ahetze : Service Urbanisme 05.59.41.95.20

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le Président